Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212200653-20260611-20260611025-DE

MAIRIE
DE
GOUDELIN
22290

REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de GOUDELIN

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE FAUCHEUR Laurent.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent, SÉHAN Alain, LE MOAL Brigitte, ROUAULT Anne-Marie, GAUVAIN Michaël, TATON Bruno, MALLARGÉ Bernard, THOMAS Gwénaël, LEFEBVRE Nathalie, CORRIO Karine, DONZEL Cécile, BRIAND Julien, CAMUS CARIO Morgane, VINCENT Louis, MARQUIER Charles, LE FORESTIER Doriane, POLLET Guillaume, COLLIN Roxane, PARISCOAT Clémence.

Absents : POLLET Guillaume (pouvoir à ROUAULT Anne-Marie)
CORRIO Karine (pouvoir à DONZEL Cécile)
CAMUS CARIO Morgane (pouvoir à COLLIN Roxane)

Secrétaire de séance : LE MOAL Brigitte

DÉLIBÉRATION N°20260611- 025

Date de convocation : 5 juin 2026

Objet : Participations aux frais de chauffage.

Considérant la nécessité d'ajuster les modalités de participation financière relatives aux frais de chauffage et d'électricité pour les utilisateurs des salles communales,

Sur rapport de la commission aux associations,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le montant et les modalités de calcul de la participation aux frais de chauffage et d'électricité comme suit :

Association	Propositions 2026	
	Coef	Montant
Tennis de table	3	180 €
Loisirs détentes	5	300 €
Joye sans fin	3	180 €
Twirling Club de l'Isle	3	180 €
USG	3	180 €
Volley Club	3	180 €
LAC	2	120 €
Tennis Club	1	60 €
Famille Rurale	0	0 €
La boule Goudelinaise	2	120 €
FNACA	0	0 €
Comité des fêtes	0	0 €
Amicale laïque	0	0 €
Kanérien	0	0 €
Fête médiévale	0	0 €
Centre de secours	1	60 €
Théâtre	2	120 €
ADMR		
Loisirs et Bricolage	1	60 €
La vie qu'on t'aime	2	120 €
La vie qu'on t'aime rattrapage 2024		
TOTAL	**31**	**1 860 €**

Barème utilisation	
Utilisation multi locaux	5 points
Utilisation très importante	4 points
Utilisation importante	3 points
Utilisation moyenne	2 points
Utilisation faible	1 point
Utilisation très faible	0 point

Tarif annuel pour 1 point	
2022	50 €
2023	60 €
2024	60 €
2025	60 €
2026	60 €

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212200653-20260611-20260611025-DE

- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Laurent LE FAUCHEUR